

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté ministériel du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité EAU/AUT/11/0660 du 28 octobre 2025, la SA Kuwait Petroleum est autorisée à gérer des eaux dans le cadre de la démolition, la reconstruction et l'exploitation d'une station de distribution d'essence et de gasoil à Bereldange.

Le dossier y relatif est déposé à la maison communale pendant la période du 17 novembre au 29 décembre 2025 inclus pour prise de connaissance par le public.

Conformément à l'article 25 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours contre la décision d'autorisation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif statuant comme juge du fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Walferdange, le 17 novembre 2025.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber